

DOSSIER

AIDES À LA MOBILITÉ – 2nd appel 2024-25

Séjour de recherche

Communication colloque

L'Ecole doctorale Arts Lettres Langues Pays de la Loire va décider lors de ses prochains conseils (17 mars 2025 et 26 mai 2025) de l'attribution d'aides à la mobilité ainsi que son enveloppe.

Ces appels interviendront deux fois par an.

Dates à retenir pour ce 2nd appel à mobilité :

Début : 06 janvier 2025 – **Fin :** 23 mai 2025.

Attention ! pour des colloques ayant lieu après mai 2025, les dossiers doivent également être retournés impérativement avant le 23 mai.

La mobilité concerne :

- des **séjours de recherche** (recueil de données, travail en archives...)
- des **communications** en colloque

Conditions d'éligibilité :

Pour obtenir une aide à la mobilité de l'ED ALL, le doctorant doit obligatoirement être inscrit sur la période de l'appel dans une unité de recherche appartenant à cette ED et bénéficier d'une participation financière suffisante de son unité de recherche.

Montant de l'aide :

Ces aides à la mobilité (participation pour transport et hébergement) seront des forfaits avec un montant maximum fixé en fonction du lieu du séjour et seront versés à l'unité de recherche d'inscription du doctorant :

- au sein des Pays de la Loire : 100 euros max
- en France : 150 euros max
- En Europe : 200 euros max
- Hors Europe : 400 euros max

Critères d'attribution :

Les aides seront attribuées prioritairement aux doctorants inscrits en année 2, 3 et 4 et limitées à une fois par an pour chaque type de mobilité (séjour de recherche ou colloque). La qualité du projet et son rapport avec le sujet de thèse, l'avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche seront examinés par la commission chargée de l'attribution.

Règles :

Les dossiers de candidature devront être envoyés sur l'adresse mail suivante : **margaux.girard@univ-lemans.fr** et avant le : **23 mai 2025**.

Avec copie au site de rattachement du doctorant pour les Angevins et les Nantais :

ANGERS : ed-all.angers@doctorat-paysdelaloire.fr

NANTES : ed-all.nantes@doctorat-paysdelaloire.fr

Toutes les pièces doivent être insérées dans le dossier, les envois en pièces multiples ne pourront pas être traités.

Les réponses seront données courant décembre 2023 une fois l'approbation de celles-ci par le conseil de l'ED ALL.

Nb : Le versement de l'aide auprès des unités de recherche peut prendre plusieurs semaines et quelques mois selon les instances universitaires.

Pour les communications en colloque, les doctorants sont invités à déposer leur dossier sans attendre la réponse des organisateurs.

Le versement de l'aide à l'unité de recherche sera conditionné à la délivrance :

- d'une lettre certifiant l'arrivée dans la structure d'accueil dans le cadre d'un séjour de recherche
- du programme de la manifestation indiquant le nom du doctorant et copie de : ses billets de transports ou de son paiement d'inscription pour les communications aux colloques ou de son ordre de mission délivré par son université.

INFORMATION IMPORTANTE : si la demande obtient un avis favorable de l'ED, le doctorant s'engage à se mettre en relation immédiatement avec l'unité de recherche de rattachement pour la réservation éventuelle des titres de transport (procédure selon l'université d'inscription) et pour établir un ordre de mission.

DEMANDE D'AIDE À MOBILITÉ 2025

PÉRIODE : janvier/août 2025

NOM Prénom du doctorant :

Adresse mail :

Téléphone :

Université d'inscription : (Cocher)

Le Mans Université ☐

Université d'Angers ☐

Université de Nantes ☐

Date de 1^{re} inscription en thèse :

Nom de l'Unité de Recherche de rattachement :

Nom du Directeur de thèse :

Titre de la thèse :

Résumé :

Financement de la thèse :

Types de mobilité : (cocher)

☐ Communication colloque

ou

☐ Séjour de recherche

Dates :

Date de début :	
Date de fin :	

Lieu :

PAYS :

A - Si votre demande d'aide concerne une aide pour communication colloque, complétez cette partie :

Communication présentée :

Titre de la communication :

Résumé de la communication :

Justification de la participation :

- Objectifs :
- Intérêt pour le-la doctorant(e) :
- Intérêt pour l'Unité de Recherche :

Cette participation aboutira-t-elle à une publication ? :

Poster à présenter : ☐ oui ☐ non

BUDGET :

DÉPENSES	RECETTES (indiquer montant)
-	Participation Unité Recherche :
-	Participation pôle ou collège de site :
-	Autres :
TOTAL :	TOTAL :

(S'il n'y a pas de participation sollicitée près de l'unité de Recherche, l'ED ne finance pas)

Montant de l'aide demandée à l'École Doctorale (€) :

B - Si votre demande d'aide concerne un séjour de recherche, complétez cette partie :

Université ou établissement d'accueil :

Contact responsable de l'accueil :

Objectifs du séjour :

Intérêt pour le-la doctorant(e) de cet accueil :

Intérêt pour l'Unité de Recherche :

BUDGET :

DÉPENSES	RECETTES (indiquer montant)
-	Participation Unité Recherche :
-	Autres (<i>merci de préciser la source des apports</i>) :
-	
-	
TOTAL :	TOTAL :

(Si pas de participation sollicitée près de l'unité de Recherche, l'ED ne finance pas)

Montant de l'aide demandée à l'École Doctorale (€) :

Insérer ci-dessous justificatif d'acceptation si vous le possédez déjà :

Insérer ci-dessous le justificatif d'acceptation d'accueil :

CANDIDAT :

NOM et Prénom :

Signature :

INFORMATION IMPORTANTE : si la demande obtient un avis favorable de l'ED, le doctorant s'engage à se mettre en relation immédiatement avec l'unité de recherche de rattachement pour la réservation éventuelle des titres de transport (procédure selon l'université d'inscription) et pour établir un ordre de mission.

DIRECTEUR DE THESE :

NOM et Prénom :

AVIS MOTIVE :

Date et signature :

DIRECTEUR D'UNITE :

NOM et Prénom :

AVIS MOTIVE :

Date et signature :

DIRECTEUR DE L'ED :

DECISION :

Date et signature :



Insérer ici la copie de votre carte étudiant de l'année 2024/2025